

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.51

22 février 1990

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

- | |
|---|
| 1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u> |
| 2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures |
| 3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [], 2.6.1 [X], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres: |
| 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Têtes de mesure à ressort avec intervalles de graduation de 0,001 mm |
| 5. Intitulé: CSN 990687 - Têtes de mesure à ressort; somkators; prescriptions |
| 6. Teneur: Cette norme intéresse la production de têtes de mesure à ressort avec des intervalles de graduation de 0,001 mm, une capacité de mesure de $\pm 0,03$ mm et un dispositif de serrage d'un diamètre de 28 mm, qui sont conçues pour mesurer les écarts par rapport à une cote extérieure nominale ou à une forme géométrique. |
| 7. Objectif et justification: Accroître la précision des mesures |
| 8. Documents pertinents: GOST 6933-81 |
| 9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er janvier 1990 |
| 10. Date limite pour la présentation des observations: Dès que possible |
| 11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: |